



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-7351>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-7351**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département du Var

Correspondant : COUTANT Romain, Directeur

Adresse : Direction des solutions numériques, 390 avenue des Lices , CS 41303, 83000 TOULON

Coordonnées :

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://var.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://var.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Maintenance de la vidéoprotection des collèges du Var

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les collèges du Var sont équipés de systèmes de vidéo qui ne filment que les différents accès des établissements et, dans certains cas, là où il a possibilité d'intrusion, les abords et parkings. Il s'agit donc de dispositifs de vidéoprotection et non de vidéosurveillance. Les matériels installés sont de différentes générations, allant de matériels analogiques à connecteurs de type BNC, à des équipements plus récents, en technologie IP, de marque HIKVISION pour l'essentiel. La Direction des Bâtiments et des Équipements Publics du Département a pour mission d'installer ces équipements et la Direction des Solutions Numériques doit ensuite les maintenir hors-période de garantie

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché est passé pour une durée d'un an (ou de 12 mois) à compter de la date de notification. Il est renouvelable une fois par période d'un an, par reconduction expresse, la durée totale du marché ne pouvant excéder deux ans. Le marché pourra être reconduit pour un an, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard, au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou de sa date de reconduction

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'opérateurs économiques. En cas de groupement d'opérateurs économiques, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20/02/2024 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 2 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
20240014

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Critères d'attributions : La valeur technique notée sur 60 points sera appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat, en fonction des sous-critères suivants : > Sous-critère 1, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 4, soit un nombre maximum de 20 points : Présentation des compétences et outillages mobilisés pour répondre aux besoins du Département (dont agréments, références et certifications des intervenants, CV des intervenants et non CV génériques, ...). > Sous-critère 2, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 2 soit un nombre maximum de 10 points : Richesse du (des) catalogue(s), adéquation et compatibilité avec l'existant, tarifs catalogues (référence constructeur attendue) remises comprises. > Sous-critère 3, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 2 soit un nombre maximum de 10 points : Processus d'approvisionnement et de réapprovisionnement des matériels, gestion de stock. > Sous-critère 4, noté sur 5 points auquel il sera appliqué un coefficient de 4, soit un nombre maximum de 20 points : Procédures de fonctionnement techniques et administratives pour le respect des engagements de niveau de service demandés (dont la proximité des intervenants pour une bonne réactivité), utilisation exclusive de l'outil de gestion des incidents et demandes du Département. Code NUTS : FRL05 Valeur estimée hors TVA : entre 1 000,00 euro(s) et 44 890,00 euro(s) Reconductions : OUI Nombre de reconductions éventuelles : 1 Modalités d'ouverture des offres : Date: 21 févr. 2024 Lieu : Toulon Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989 Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille, Préfecture de la

région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Tél : 0484354554Mel : catherine.pietri@paca.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours: - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04/2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché. La consultation est lancée suivant la procédure adaptée visée aux articles R. 2123-1.1 °, art. R. 2123-4. et R. 2123-5. du CCP

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2024